



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250925-036_2025-DE



Délibération n°036 /2025

OBJET : Contrat Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027. Approbation et demande de subvention

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-neuf septembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 7

BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra,

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : BARBIER Sarah ; DESALMAND Stéphane ; PIEUCHOT Sophie

Procuration : BRON Isabelle pour DESALMAND Stéphane ; FLOQUET Sandra pour BARBIER Sarah ; DESALMAND Nadège pour PIEUCHOT Sophie

Secrétaire de séance : BRANTUS Michel

Les collectivités du bassin versant, et notamment le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) œuvrent depuis les années 1990 dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques, en partenariat étroit avec l'agence de l'eau et le Département de la Haute-Savoie.

Le « contrat global » mis en œuvre précédemment entre 2019 et 2024 peut prétendre à un bilan positif, avec 104 opérations réalisées (grand cycle et petit cycle) et 23,5 millions d'euros d'aides de l'agence mobilisées.

Afin de poursuivre les efforts engagés et d'anticiper les nouveaux défis engendrés par le changement climatique, le territoire a souhaité s'engager dans une nouvelle contractualisation avec l'agence de l'eau dans le cadre de son 12ème programme d'intervention 2025-2030.

Le périmètre choisi correspond à celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve, parfaitement cohérent en matière de fonctionnement hydrographique, de gouvernance et de mobilisation des acteurs.

Pour les acteurs du territoire, les attendus de ce contrat sont multiples :

- En ce qui concerne le volet « grand cycle de l'eau », il s'agit pour les collectivités gémapiennes (SM3A et Communauté de Communes du Genevois) de préserver et restaurer le fonctionnement de l'hydrosystème (milieux aquatiques, humides, nappes) et favoriser la reconquête de la biodiversité.
- Pour le volet « petit cycle de l'eau », les collectivités souhaitent s'engager dans des actions de gestion durable des services d'eau et d'assainissement, de préservation/restauration de la qualité des eaux brutes des captages, de sobriété des usages, de connaissance et gestion des eaux souterraines, de

Commune de Scientrier – 19 rue de la Mairie – 74 930 SCIENTRIER

www.scientrier.fr – contact@scientrier.fr – 04 50 25 51 11

réduction des fuites dans les réseaux, d'amélioration du fonctionnement et de gestion intégrée des eaux pluviales.

De façon plus globale, le contrat « Eau et Climat - Bassin de l'Arve 2026-2027 » s'inscrit en cohérence avec les grands cadres de planification : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022-2027 - et sa déclinaison via le Programme De Mesures (PDM) et son Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) - ainsi que le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC), et le SAGE de l'Arve.

Lors du recensement des actions possibles auprès des porteurs de projets, près de 400 opérations ont émergé.

Environ 150 sont retenues pour 16 maitres d'ouvrage dans le cadre de cette contractualisation, car elles répondent a priori aux prérequis du 12ème programme de l'agence de l'eau.

Pour laisser le temps aux autres collectivités de répondre aux conditions générales du 12ème programme, l'agence de l'eau a donc proposé une contractualisation sur deux ans dans un premier temps (2026-2027) qui sera suivie d'un second contrat de 3 ans pour la période 2028-2030 afin d'intégrer des collectivités qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité aujourd'hui.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la compétence communale en matière de gestion des eaux pluviales urbaines ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022-2027, ses orientations fondamentales et son programme de mesure (PDM), approuvé par arrêté du 21/03/2022 ;

VU le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve approuvé par arrêté préfectoral du 23/06/2018,

VU le 12ème Programme d'intervention 2025-2030 de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, adopté le 4/10/2024 par son conseil d'administration ;

VU le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée 2024-2030, adopté par le comité de bassin Rhône-Méditerranée le 08 décembre 2023 ;

VU la délibération n°2025-013 en date du 10 avril 2025, approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

VU le courrier d'intention envoyé par le SM3A, en date du 24 mars 2025, à l'agence de l'eau afin de confirmer son engagement en tant que structure porteuse du contrat et maitre d'ouvrage d'actions du grand cycle de l'eau ;

CONSIDERANT le projet de contrat « Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 », qui comprend :

- Le rapport de présentation
- L'annexe 1 : Grille d'analyse des enjeux du contrat
- L'annexe 2 : Tableau récapitulatif financier
- L'annexe 3 : Fiches d'identité des maitres d'ouvrages

CONSIDERANT que le contrat « Eau et Climat-Bassin de l'Arve 2026-2027 » permet de mettre en œuvre, sur la base d'un programme d'actions biennal détaillé, des actions en faveur du petit cycle de l'eau et du grand cycle de l'eau, répondant principalement aux enjeux du SDAGE 2022-2027 et de son programme de Mesure, du SAGE de l'Arve et du PBACC ;

CONSIDERANT que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Arve, en charge de définir la politique de l'eau à mettre en œuvre sur le bassin versant, constitue l'instance de gouvernance du Contrat

CONSIDERANT la délibération 2025-005 en date du 30 juin 2025 de la CLE du SAGE de l'Arve, qui approuve le projet de contrat intitulé « Eau et Climat - Bassin versant de l'Arve 2026-2027 », ainsi que de son programme d'actions contribuant à la protection et à la restauration des milieux aquatiques, à la préservation des ressources en eau et à la réduction des pollutions d'origine domestique ;

CONSIDERANT l'action concernant le schéma directeur des eaux pluviales pour laquelle Scientrier est maître d'ouvrage pour un montant de 100 000 €

CONSIDERANT le montant prévisionnel d'aide de l'agence de l'eau, estimé à ce jour, à environ :

- 20,8 M€ d'aides classiques (projets inscrits au programme de mesure et/ou répondant aux conditions du 12ème programme d'aide de l'agence de l'eau)
- 4,5 M€ d'aides spécifiques (projets éligibles uniquement dans le cadre d'un contrat Eau et Climat)
- Soit 25,3 M€ d'aide sur 2 ans

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'approuver le contrat Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 à mettre en œuvre sur le territoire du bassin versant Arve-Giffre, tel que joint à la présente ;

Article 2 : De s'engager à mettre en œuvre l'opération Schéma directeur des eaux pluviales dont Scientrier à la maîtrise d'ouvrage, dans les délais fixés, sous réserve de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par les financeurs ;

Article 3 : D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le contrat Eau et Climat Bassin de l'Arve 2026-2027 et d'engager toute démarche conduisant à sa mise en œuvre, y compris des avenants éventuels ;

Article 4 : D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau et tout autre financeur pouvant co-financer ces actions ;

Article 5 : De proposer l'inscription budgétaire de ces actions à chacune des étapes budgétaires du Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré,

Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

